

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-052

L'an deux mille vingt quatre
Le douze septembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 05 septembre 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, Mme Corinne PASSERAT, M. Éric BERTELOOT, M. Jean-Pierre BETEND, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Johan CHEVRIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

Objet de la délibération : Assainissement route de Termine - Demande de subvention au Département et à l'Agence de l'eau.

M. Laurent VALLIER expose,

Dans le cadre des études menées pour la réalisation d'un assainissement sur la route de Termine (Lotissement des Fioux - ouvrage de rétention /restitution, la présente opération comprend :

• Mission étude hydraulique NICOT	10 450,00 € HT
• Mission étude géotechnique BETECH	2 610,00 € HT
• Mission investigation complémentaire MPC ITECH	5 950,80 € HT
• Mission inspection télévisée - ORTEC	3 817,00 € HT
• Mission géomètre MPC	2 995,20 € HT
• Mission de maîtrise d'œuvre - ALP VRD	7 500,00 € HT

Une mission de maîtrise d'œuvre a été notifiée le 04 juillet 2024 à ALP'VRD.
La demande de subvention porte sur l'opération globale d'assainissement :

Au coût estimatif des travaux (stade PRO) :	85 000,00 € HT
+ le coût des études de l'opération :	33 323,00 € HT

Soit une estimation totale de l'opération de : 118 323,00 € HT

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet décrit-ci-dessus estimé à 118 323,00€ HT ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Haute-Savoie ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à demander et à faire la communication du projet ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à accomplir toutes les formalités et à signer tout document s'y rapportant.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-052

Délibération votée à 5 contre (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Jean-Luc ARCADE, Francis MARCHAL et Mickaël MAISTRE) et 16 pour.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.

